

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Charenton-le-Pont, France (22 mars 2022) – Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 mars 2022, a approuvé sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations :

1. La part variable 2021 de Francesco Milleri et Paul du Saillant
2. La politique de rémunération 2022 des mandataires sociaux

1. Part variable 2021 de Francesco Milleri et Paul du Saillant

Le Conseil d'administration a approuvé un montant de **2 773 639 €** pour Francesco Milleri et **2 472 500 €** pour Paul du Saillant, correspondant à un taux de réalisation des objectifs de 197,8 %, traduisant les excellents résultats de la Société.

Le détail des calculs figure dans l'annexe 1.

Le versement de la part variable due au titre de l'exercice 2021 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Pour rappel, le taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des mandataires sociaux exécutifs sur les deux dernières années était respectivement de 0 % pour l'exercice 2019¹ et de 22,9 % pour l'exercice 2020.

2. Politique de rémunération 2022 des mandataires sociaux

Rémunérations 2022

Le Conseil d'administration a approuvé la politique de rémunération 2022 des mandataires sociaux. Les niveaux de rémunérations resteront pour l'exercice 2022 strictement identiques à ceux applicables depuis l'Assemblée Générale du 21 mai 2021.

La corrélation entre rémunération et performance durable de la société dans l'intérêt des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes reste le principe fondamental sur lequel est assise cette politique.

Des résolutions distinctes portant sur la politique de rémunération applicable à chaque catégorie de mandataire social seront proposées à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021 :

- Trois résolutions portant, respectivement, sur la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué ;
- Une résolution portant sur la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration.

¹ Suite à la fraude survenue dans une usine Essilor en Thaïlande

EssilorLuxottica

	Rémunération fixe	Rémunération variable annuelle	Intéressement Long Terme
Leonardo Del Vecchio Président du Conseil d'administration	500 000 €	Aucune, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF	Aucun, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF
Francesco Milleri Directeur Général	1 500 000 €	Cible : 100 % du fixe Maximum : 200 % du fixe	Maximum 50 000 actions de performance
Paul du Saillant Directeur Général Délégué	1 250 000 €	Cible : 100 % du fixe Maximum : 200 % du fixe	Maximum 35 000 actions de performance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont éligibles à la rémunération à raison de leur mandat d'administrateur.

Part variable 2022

Le Conseil d'administration a approuvé une part variable basée exclusivement sur des objectifs quantifiables, dont 90 % d'objectifs financiers et 10 % liés à la Responsabilité sociale et environnementale.

Objectifs	Poids
Croissance du Bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ² ajusté ³	40 %
Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique)	20 %
Résultat opérationnel ajusté ³ en pourcentage du chiffre d'affaires	20 %
Maîtrise des frais généraux et administratifs ³	10 %
Responsabilité sociale et environnementale	10 %

Le montant des synergies à réaliser étant inscrit dans le budget 2022, ce critère n'a pas été retenu en 2022. Deux nouveaux critères financiers sont proposés : le résultat opérationnel ajusté³ en pourcentage du chiffre d'affaires et la maîtrise des frais généraux et administratifs³.

² Calculé sur le résultat net du groupe, c'est-à-dire le résultat net après intérêts minoritaires.

³ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica, l'acquisition de GrandVision et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

EssilorLuxottica

En 2022, l'objectif de responsabilité sociale d'entreprise reflète la lutte d'EssilorLuxottica contre le changement climatique en cohérence avec les premiers engagements publics pris dans le cadre du programme de développement durable « Eyes on the Planet » :

1. Neutralité carbone : un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (de catégorie 1 et 2) a été défini pour l'exercice 2022, qui s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone à atteindre dans les opérations directes à partir de 2023 en Europe et d'ici à 2025 pour l'ensemble du groupe.
2. Economie circulaire : un objectif de valorisation des déchets a été défini pour l'exercice 2022, traduisant la volonté du Groupe de passer à une économie circulaire en se concentrant sur cette valorisation des déchets.

La part variable contient comme en 2021 une clause de « clawback ».

Les niveaux d'objectifs arrêtés par le Conseil d'administration pour chaque critère ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation des objectifs sera rendu public a posteriori.

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale 2022. Elle figurera dans le document d'enregistrement universel qui sera publié sur le site internet du groupe à partir du 25 mars 2022, dans la section 3.3 « Rémunération des mandataires sociaux » du chapitre 3 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise ».

Rémunération long terme

Pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le Conseil d'administration a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, une attribution en octobre 2022 identique à celle de 2021, soit un :

- maximum de 50 000 actions de performance pour le Directeur Général ;
- maximum de 35 000 actions de performance pour le Directeur Général Délégué.

L'acquisition définitive des actions de performance sera intégralement soumise à l'atteinte de deux conditions de performance mesurées toutes les deux sur une période de trois ans.

EssilorLuxottica

Objectifs	Rationnel
Critère principal : croissance annualisée du cours de l'action	La stratégie de développement d'EssilorLuxottica doit, à moyen-long terme, se traduire par une création de valeur pour les actionnaires. L'acquisition des actions doit donc être directement proportionnelle à la croissance du cours de l'action, donc au gain de l'actionnaire.
Pénalité en cas de sous-performance par rapport à l'indice EuroStoxx 50	Si l'action EssilorLuxottica croît mais sous-performe par rapport à l'indice EuroStoxx 50, une pénalité est appliquée sur le nombre d'actions réellement acquises.

Les limites d'attribution applicables aux mandataires sociaux sont inchangées par rapport à la politique de rémunération 2021.

EssilorLuxottica

Annexe 1 : Part variable 2021 de Francesco Milleri et Paul du Saillant

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200 % de la cible	% réalisation pondéré
P		R	P x R
50 %	Croissance du bénéfice net par action (BNPA) du Groupe ⁴ ajusté ⁵	200 %	100 %
20 %	Croissance du chiffre d'affaires (à taux de change constants, hors acquisition stratégique)	200 %	40 %
20 %	Réalisation de synergies	200 %	40 %
10 %	Responsabilité sociale et environnementale	178 %	17,8 %
100 %			197,8 %

Analyse de la performance pour l'exercice 2021

Performance financière

2021 a été marqué par une performance exceptionnelle. L'extraordinaire reprise qu'a connue le Groupe en 2021 s'est illustrée par une croissance du chiffre d'affaires, [à taux de change courants], toujours plus forte d'un trimestre à l'autre. La hausse de la couverture vaccinale contre le COVID-19, le rétablissement de l'environnement macro-économique, ainsi que l'amélioration de la gouvernance de la Société et une meilleure exécution de sa stratégie ont soutenu la trajectoire de croissance effrénée.

La hausse du chiffre d'affaires s'est traduite par une augmentation substantielle des marges au cours de l'année, grâce au levier opérationnel qui caractérise le modèle d'affaires verticalement intégré du Groupe et aux mesures exceptionnelles de maîtrise des coûts prises pour contrer les effets de la crise liée au COVID-19 et progressivement levées au fur et à mesure de la reprise de l'activité.

Au vu des bonnes performances des deuxième et troisième trimestres, EssilorLuxottica a relevé à deux reprises ses prévisions pour l'année 2021, une fois en juillet 2021 puis en octobre 2021.

Les trois objectifs financiers ont ainsi été atteints chacun à 200 %.

⁴ Calculé sur le résultat net du groupe, c'est-à-dire le résultat net après intérêts minoritaires.

⁵ Mesures ou indicateurs ajustés : ajustés des produits et charges liés au rapprochement entre Essilor et Luxottica, l'acquisition de GrandVision et d'autres transactions inhabituelles, occasionnelles ou sans rapport avec les activités normales, l'impact de ces événements pouvant altérer la compréhension des performances du Groupe.

EssilorLuxottica

Responsabilité sociale et environnementale

L'objectif de responsabilité sociale et environnementale reflète la lutte du Groupe EssilorLuxottica contre le changement climatique et son engagement d'atteindre la neutralité carbone dans ses opérations directes d'ici 2025, en commençant par l'Europe dès 2023.

L'objectif retenu pour l'exercice 2021 était lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre⁶.

Tout au long de 2021, le groupe a :

- Investi dans les énergies renouvelables ;
- Financé des initiatives de protection et de restauration des écosystèmes naturels ainsi que de promotion du bien-être des communautés locales, tels que les projets de reboisement à Agordo et dans la province du Jiangxi en Chine ;
- Amélioré l'efficacité énergétique des procédés de fabrication et des bâtiments existants.

Toutes ces actions ont permis d'avoir un taux d'atteinte de 178 % pour ce critère.

Contacts

Giorgio Iannella
Head of Investor Relations
ir@essilorluxottica.com

Marco Catalani
Head of Corporate Communications
media@essilorluxottica.com

A propos d'EssilorLuxottica

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres optiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à « mieux voir et mieux être », grâce à des produits parfaitement adaptés à leurs besoins visuels et à leur style personnel. EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs. Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux et Transitions pour les technologies d'optique optique, ainsi que des marques de détail de renommée mondiale comme Sunglass Hut, Lenscrafters et GrandVision. Avec environ 180 000 salariés, EssilorLuxottica a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires pro forma consolidé de 21,5 milliards d'euros. L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes: ISIN: FR0000121667 ; Reuters : ESLX.PA; Bloomberg: EL:FP. Pour plus d'information, visiter www.essilorluxottica.com

“

⁶ Mesurés en kt CO2.